

Tout savoir
sur...

L'ASSURANCE VIE ÉRABLE ÉVOLUTIONS

Pour réaliser
tous vos projets

Qu'est-ce que le contrat d'assurance vie Érable Évolutions ?

Érable Évolutions est une solution d'épargne à moyen-long terme.

À quoi ça sert ?

Ce contrat vous permet de **vous constituer un capital et de le valoriser** pour vous permettre de réaliser vos projets (financement des études de vos enfants, préparation de la retraite ou de la transmission...), le tout dans le **cadre fiscal privilégié de l'assurance vie**.

Il vous permet également de donner **le sens de l'épargne** à vos enfants / petits-enfants grâce à sa gestion junior particulièrement adaptée pour les enfants mineurs.

Comment fonctionne-t-il ?

- Un versement initial de 150 EUR minimum (50 EUR mensuels minimum pour une mise en place de versements programmés) est nécessaire.
- Dès l'adhésion, vous désignez un bénéficiaire en cas de décès.
- La durée de détention recommandée de votre contrat est de huit ans pour bénéficier pleinement de l'avantage fiscal de l'assurance vie⁽¹⁾.

Quatre modes de gestion pour votre épargne vous sont proposés :

■ La gestion valorisation

Vous définissez et modifiez librement la répartition de vos versements entre les supports d'investissement de votre choix⁽²⁾ :

- **Le support Sécurité en euros** : un support à la qualité et solidité reconnues qui vous offre à tout moment une garantie du capital constitué (capital investi et intérêts générés depuis l'adhésion) avec un objectif de revalorisation régulière dans la durée.
- **Les supports dits « en unités de compte »⁽³⁾** qui vous offrent des opportunités d'investissement sur les entreprises situées en France, en Europe et dans le monde.
Parmi ces unités de compte, vous accédez également à des **supports à capital garanti⁽³⁾** commercialisés sur des périodes définies et qui offrent une protection totale ou partielle du capital à une échéance donnée (par exemple, sur huit ans).

■ La gestion projet

Accédez à une grille de **répartition automatique du capital entre différents supports** qui sécurise votre capital progressivement en fonction de votre horizon de départ en retraite ou de réalisation de votre projet.

■ La gestion dite « progressive »

Répartissez pour moitié votre capital sur le support Sécurité en euros et pour moitié sur un support en unités de compte de référence⁽³⁾. Cette solution intègre un service de sécurisation des gains.

L'ASSURANCE VIE ÉRABLE ÉVOLUTIONS

■ La gestion junior

Faites bénéficier vos enfants ou petits-enfants des avantages de l'assurance vie grâce à une répartition du capital entre le support Sécurité en euros et un support en unités de compte⁽³⁾ d'orientation plutôt prudente. À sa majorité, votre enfant ou petit-enfant pourra gérer son épargne librement.

A noter : ce contrat peut servir de réceptacle à une donation effectuée à votre enfant/petit-enfant dans le cadre de la Solution Donation Assurance vie.

Les principales caractéristiques du contrat :

■ Les versements

- Versements programmés minimum :

50 EUR/mois, 150 EUR/trimestre, 300 EUR/semestre ou 600 EUR/an (25 EUR/mois en gestion junior).

- Versements libres minimum :

150 EUR (50 EUR en gestion junior).
50 EUR par support en gestion valorisation.

■ Les arbitrages entre supports d'investissement

Montant minimum d'arbitrage⁽⁴⁾ et de capital devant rester sur un support après l'arbitrage : 150 EUR.

■ Les rachats

Disposez de votre capital comme vous l'entendez, sous réserve que votre contrat ne fasse pas l'objet d'une acceptation par un bénéficiaire, d'une mise en garantie ou d'une avance. Rachats partiels minimum : possibles⁽⁴⁾ à partir de 400 EUR par support (avec un montant de capital devant rester sur le support de 400 EUR).

Rachats partiels programmés : possibles⁽⁴⁾ à partir de 50 EUR (incompatibles avec la gestion projet et la gestion progressive). Le capital constitué doit s'élever à 3 000 EUR minimum sur le contrat.

■ Les revenus garantis à vie

Un large bouquet de rentes viagères⁽⁵⁾ est disponible pour s'adapter à votre situation et à vos besoins de revenus complémentaires à la retraite (rente à revalorisation anticipée, rente confort, rente progressive, rente avec annuités garanties...).

■ Une information régulière et personnalisée

- Des relevés annuels de situation.
- particuliers.societegenerale.fr - accès « abonné » pour effectuer et consulter vos opérations sur la dernière année (abonnement gratuit).

L'ASSURANCE VIE ÉRABLE ÉVOLUTIONS

Quels sont ses atouts ?

■ ACCESSIBILITÉ

Un placement avec un seuil d'accès à la portée de tous permettant d'épargner même des petits montants.

■ SOUPLESSE

Vous vous **constituez un capital à votre rythme et selon vos besoins** par des versements libres ou programmés.

Vous choisissez un mode de gestion adapté à votre situation.

Vous désignez librement les bénéficiaires de votre choix qui percevront le capital constitué en cas de décès.

■ PROTECTION

La Garantie Plancher : une **garantie pour vos bénéficiaires** de recevoir au minimum le montant des versements effectués⁽⁶⁾.

L'option prévoyance⁽²⁾ : une protection renforcée qui vous permet, en cas de coups durs, de poursuivre vos versements programmés (garantie facultative).

Le tout dans le **cadre fiscal⁽¹⁾ avantageux de l'assurance vie** :

- **En cas de rachat**, une fiscalité dégressive sur les gains (intérêts et plus-values) en fonction de l'antériorité du contrat, particulièrement après 8 ans de détention.

- **En cas de décès**, une fiscalité favorable pour la transmission du capital⁽⁷⁾ constitué sur le contrat avec une exonération totale dans la plupart des cas.

Combien ça coûte ?

■ Les frais sur versements

Montant des versements	Frais sur versements maximum
Inférieurs à 3 750 EUR	4,00 %
De 3 750 à 15 000 EUR	3,00 %
A partir de 15 000 EUR	2,50 %

■ Les frais sur arbitrage :

0,50 % des sommes arbitrées plafonnés à 75 EUR.

■ Les frais de gestion

Ils sont dégressifs en fonction du capital constitué au 31 décembre de l'année précédente. L'année d'adhésion, le taux appliqué sera fonction du capital investi à l'adhésion.

Les taux de frais de gestion appliqués par tranche de capital constitué sont les suivants :

Tranche de capital constitué	Frais de gestion mensuels
Inférieur à 75 000 EUR	0,08 % maximum
De 75 000 à 150 000 EUR	0,06 % maximum
A partir de 150 000 EUR et plus	0,04 % maximum

L'ASSURANCE VIE ÉRABLE ÉVOLUTIONS

Vos questions/Nos réponses

Qu'est-ce que le support Sécurité en euros ?

- Une politique d'investissement **très sélective et diversifiée** adaptée à une **gestion prudente à moyen-long terme**.
- Un support **très solide investi majoritairement en obligations** de grande qualité et dont la diversification mesurée en actions et immobilier permet de générer de la performance à moyen-long terme au bénéfice des assurés.
- Un support dont la qualité, l'une des meilleures du marché, lui a permis de servir un **rendement régulier dans la durée**.

Y a-t-il une obligation de versement chaque année?

Non. Si vous avez choisi un programme de versements vous pouvez à tout moment, grâce à la fonction « pause », le suspendre, le modifier et le reprendre quand vous le désirez. De plus, vous pouvez à tout moment effectuer librement des versements.

Document publicitaire sans valeur contractuelle

(1) La fiscalité décrite est celle en vigueur au 01/09/2012 et est susceptible d'évolution.

(2) Modalités et conditions tarifaires détaillées dans la Notice d'Information du contrat.

(3) Les unités de compte sont représentatives de parts ou actions d'OPCVM (actions de SICAV, parts de FCP...) ou autres titres ou contrats financiers. S'agissant des unités de compte représentatives d'OPCVM, les prospectus simplifiés ou Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, visés par l'AMF, sont disponibles auprès de votre conseiller ou sur particuliers.societegenerale.fr. Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Ces fluctuations peuvent entraîner un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat.

(4) En Gestion Junior, pour un adhérent mineur, tout acte de gestion doit être réalisé avec l'accord des deux représentants légaux. Sous réserve que le contrat ne fasse pas l'objet d'une acceptation du bénéficiaire ou d'une mise en garantie. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la Notice d'Information du contrat.

(5) A partir du 50^{ème} anniversaire de l'assuré. Modalités pratiques et conditions tarifaires détaillées dans le règlement général des rentes en vigueur disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller.

(6) Jusqu'au 80^{ème} anniversaire de l'assuré, les bénéficiaires recevront, en cas de décès de l'adhérent, un "capital minimum". Ce "capital minimum" est égal au montant du versement initial, minoré des frais sur versement. Tout nouveau versement augmente ce "capital minimum" du montant de ce versement, minoré des frais sur ce versement. En cas de rachat partiel, ce "capital minimum" est réduit dans les mêmes proportions que le capital constitué sur l'adhésion à la date du rachat partiel. Si à la date du décès, le capital sur l'adhésion est supérieur à la somme des versements, les bénéficiaires percevront le capital constitué. Les conditions de cette garantie sont détaillées dans la Notice d'Information du contrat.

(7) Net de Prélèvements Sociaux.

Érable Évolutions est une formule du contrat Sogévie, contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative de SOGÉCAP. Ce contrat multisupport est présenté par la Société Générale, la SGBA et la BFCOI (immatriculations à l'ORIAS n° 07 022 493, 07 030 182 et 07 030 515) en leur qualité d'intermédiaires en assurance.

SOGÉCAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre.

Siège social : 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex - Service Relations Clients : 42, bd Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex 1.

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale. S.A. au capital de 975 339 185 EUR. Siège social : 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris.